

# La démographie: l'alma mater de la politique

Actualités  
vaudoises

N°12 – 18 avril 2024

**L'Office fédéral de la statistique a publié récemment les derniers chiffres de l'évolution de la population en Suisse pour l'année 2023. La Suisse romande et notre Canton connaissent une croissance démographique importante, précisément de 1,8% pour le Pays de Vaud. Il convient de souligner que ce phénomène n'est pas récent et se trouve être à la source, sinon un affluent important, de toute politique publique.**



Cette croissance démographique a vu le jour au début du 21<sup>e</sup> siècle dans notre Canton et perdure depuis sans interruption. De 2005 à 2020, la population vaudoise a augmenté de près de 25%. Le succès économique de nos régions – attirant naturellement des travailleurs extérieurs – couplé au vieillissement de notre population – symptôme de l'amélioration constante de notre qualité de vie – y conduisent logiquement. La Suisse et notre Canton sont attractifs et la population y vit toujours plus longtemps. Cet état de fait influence entre autres les politiques fiscales, sociales, de logement et de mobilité, sans même mentionner la récupération politique de l'augmentation démographique. Au fond, ceux qui déclarent que l'augmentation de la population est un problème potentiel ont en partie raison, si tant est que des mesures d'adaptations ne soient pas prises dans les domaines cités plus haut.

## **Route et pierre: même combat**

Dans le district de Nyon par exemple, au moment de la construction de l'autoroute A1 en 1964, on dénombrait environ 29'000 habitants. L'autoroute n'a depuis connu aucun investissement d'envergure et n'a pas bougé d'un iota. La population du district, elle, atteint désormais près de 107'000 habitants: elle a plus que triplé. L'infrastructure n'est plus adaptée, ce qui génère des externalités négatives faussement attribuées au changement démographique. Le véritable problème ici est de ne pas avoir adapté

nos routes à l'évolution de la population. Il se trouve qu'avoir plus de monde en Suisse et dans notre Canton est bénéfique à de multiples égards (notamment à notre marché du travail pour ne citer qu'un seul exemple), et ce n'est pas tant l'augmentation de notre population qu'il convient de remettre en question que l'inadaptabilité de nos infrastructures. Heureusement, en fin d'année, une votation fédérale prévoit entre autres une troisième voie autoroutière entre Nyon (VD) et Le Vengeron (GE), ce qui désengorgera le trafic de La Côte, diminuera la circulation dans les villages jouxtant l'infrastructure, augmentera la sécurité générale et réduira les nuisances sonores ainsi que l'émission de gaz à effet de serre.

Qui dit plus de monde, dit forcément plus de monde à loger. A cet égard, il convient que nos autorités mais également la population traitent leurs symptômes de l'épidémie de «not in my back yard» qui sévit depuis trop longtemps, symptômes s'exprimant dans de multiples volontés populaires visant à couler tout projet de construction immobilière se situant dans un périmètre voisin. Entre Montreux, Crissier et Le Mont-sur-Lausanne, les exemples récents ne manquent pas. Par ailleurs, l'augmentation de la population couplée à la diminution au pro rata de logements disponibles conduit fatalement à une hausse du prix de la pierre et ainsi à une hausse du loyer.

Suite au verso

# «Ecrire que la démographie est à l'origine de toute politique publique n'est pas une exagération.»

## Fiscalité et dépenses: le nombre fait loi

En termes de finances publiques et de fiscalité, il convient de noter que les excédents réalisés par l'Etat de Vaud ont été considérables. Entre 2008 et 2021 compris, la moyenne annuelle s'élève à plus de 600 millions de bénéfices. Ces gargantuesques résultats (+69% de revenus d'impôts entre 2005 et 2020) sont en majeure partie dus à la ponction trop lourde du contribuable vaudois, mais auraient été moindres sans l'augmentation de 25% de la population sur la même période. Il est à souligner que le premier résultat négatif depuis des années réalisés par l'Etat de Vaud sur ses comptes 2023 est particulier: Vaud connaît un problème de dépenses et non de recettes; ces-dernières continuent de grimper et surclassent tant l'augmentation démographique que l'inflation. Ainsi, l'augmentation des dépenses conduisant à un résultat négatif est d'autant plus questionnable. D'ailleurs, la politique sociale vaudoise n'est que trop exacerbée, et ce sur le dos du contribuable et de la classe moyenne. Par le prisme de la démographie, on se rend mieux compte de la réalité et des enjeux parfois dissimulés derrière les chiffres et la communication qui émanent de nos autorités.

Pour conclure, écrire que la démographie est à l'origine de toute politique publique n'est pas une exagération. Jean Bodin écrivait au 16<sup>e</sup> siècle «Il n'est de richesse que d'Hommes». Les Hommes font société, leur nombre fait leur force et leur faiblesse. Au fond, la politique est une réponse à l'expression de ce nombre.

**Gauthier Dorthé**

## Impressum

Editeur:  
Fédération patronale  
vaudoise (FPV)  
Rédacteur responsable:  
B. Müller

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case Postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 58 796 33 00  
info@centrepatronal.ch

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Actualités vaudoises de la FPV»), ainsi que la date de parution.

GRAND CONSEIL,  
GRANDE IDÉE

Billet d'humeur

L'initiative Carine Carvalho et consorts, déposée au nom du groupe socialiste et demandant une hausse de la prime annuelle des apprentis pour frais professionnels à CHF 1'080, a été traitée en commission. L'art. 14 de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) impose le versement d'un montant forfaitaire de CHF 960.- par année, soit CHF 80.- par mois. Historiquement, les patrons vaudois prenaient en charge 50% des primes maladies des apprentis. A l'occasion de la révision de la loi en 2007, un montant fixe a été instauré à la place dans le cadre d'un compromis politique élaboré en commission parlementaire. Ce forfait, qui n'a pas changé depuis, est un drôle d'animal puisque rien n'indique les frais qu'il est sensé couvrir - ou pas. Il n'a de plus pas d'assise légale adéquate avec le droit fédéral.

En commission, le Conseil d'Etat a exposé ses projets autour des conditions de travail des apprentis et de leurs frais, projets qui sont plus complets qu'une simple augmentation d'un mécanisme déjà discutable, et auxquels les milieux économiques sont associés. Compte tenu de la discussion, l'initiative a été retirée. Un geste intelligent qui permet de continuer à travailler sereinement sur cet enjeu.

**Baptiste Müller**